

Commune de Waltenheim sur Zorn

Procès verbal du conseil municipal

SEANCE DU 29 MARS 2014

Sous la présidence de M. Jeannot KREBS, Maire sortant

Convocation du 26 mars 2014

Nombre de conseillers élus : 15

Présents : 15

Votants : 15

Membres présents : ANDRES Edith, BRANDSTETTER Albert, BUCHI Alfred, DROESCH Francine, DUCHMANN Guillaume, EBER Alain, GREGORUTTI Sylvie, HEPP Jean-Denis, HORNECKER Guy, JACOB Fabien, ROECKEL Olivier, ROMAN Philippe, SCHEHRER Matthieu, WOLFF Mathieu

M. le Maire ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 23 MARS 2014

Monsieur KREBS Jeannot, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 23 mars dernier.

Sont élus :

ANDRES Edith	318 voix	HEPP Jean-Denis	316 voix
BRANDSTETTER Albert	308 voix	HORNECKER Guy	315 voix
BUCHI Alfred	283 voix	JACOB Fabien	322 voix
DROESCH Francine	307 voix	KREBS Jeannot	318 voix
DUCHMANN Guillaume	328 voix	ROECKEL Olivier	327 voix
EBER Alain	309 voix	ROMAN Philippe	324 voix
GREGORUTTI Sylvie	327 voix	SCHEHRER Matthieu	302 voix
		WOLFF Mathieu	331 voix

Monsieur KREBS Jeannot, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur KREBS Jeannot, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant de Maire de la Commune de Waltenheim-sur-Zorn cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir M. BUCHI Alfred, en vue de procéder à l'élection du Maire.

M. BUCHI Alfred prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

M. BUCHI Alfred propose de désigner M. HEPP Jean-Denis comme secrétaire.

Mme HEPP Jean-Denis est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

M. BUCHI Alfred dénombre 15 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

2 - ELECTION DU MAIRE

Le 29 mars 2014 à 10 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur BUCHI Alfred, le plus âgé des membres du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Monsieur HEPP Jean-Denis a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
➤ Nombre de bulletins nuls ou assimilés :	1
➤ Suffrage exprimé :	14
➤ Majorité absolue :	8

A obtenu :

– M. KREBS Jeannot : 14 (quatorze) voix

- **M. KREBS Jeannot**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Maire de la Commune de Waltenheim-sur-Zorn** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

3- CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le 29 mars 2014 à 10 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. KREBS Jeannot.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la création de **quatre** postes d'adjoints.

4 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

I- Élection du Premier adjoint

Monsieur HORNECKER Guy a été proposé par le Maire au poste de Premier adjoint, après un appel de candidature, aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. HORNECKER Guy : 13 (treize) voix

M. HORNECKER Guy ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au Maire.

II- Élection du Second adjoint :

Monsieur HEPP Jean-Denis a été proposé par le Maire au poste de Second adjoint, après un appel de candidature, aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. HEPP Jean-Denis : 14 (quatorze) voix

M. HEPP Jean-Denis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au Maire.

III- Élection du Troisième adjoint :

Monsieur BUCHI Alfred a été proposé par le Maire au poste de Troisième adjoint, après un appel de candidature, Monsieur WOLFF Mathieu s'étant également déclaré candidat à ce poste, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BUCHI Alfred : 9 (neuf) voix
- M. WOLFF Mathieu : 5 (cinq) voix

M. BUCHI Alfred ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au Maire.

IV- Élection du Quatrième adjoint :

Monsieur BRANDSTETTER Albert a été proposé par le Maire au poste de Quatrième adjoint, après un appel de candidature, aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. BRANDSTETTER Albert : 12 (douze) voix

M. BRANDSTETTER Albert ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Signature des membres présents :

Le doyen d'âge du Conseil :

Le secrétaire :

Le Maire :

Les membres du Conseil Municipal :